Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 27 Rabiaa II 1446
30 Octobre 2024

N° 126

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2608**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2609**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2611**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2611**
Avis aux créanciers **2612**
Convocations
Sociétés anonymes **2612**
Sociétés communautaires **2615**
Autres sociétés **2615**
Divers
Avis au public **2616**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société locale communautaire

Dénomination sociale de la société à constituer : société communautaire locale modèle de Nouigues.

Type de la société : Locale.

Capital à restituer : 10000 dinars (dix mille dinars).

Siège social : Sidi Mohamed Nouigues Skhira.

Objet de la société : La société a pour objet la vente d'équipements et de matériels agricoles.

Services agricoles : Préparation du terrain, récolte et protection des plantes.

Durée de la société : 99 ans.

Nombre d'actions à souscrire, la valeur en numéraire et le montant demandé : 50 actions pour 10.000 dinars.

Valeur de l'action : Deux cents dinars (200 dinars) par action.

Condition de répartition de surplus et d'épargnes : Dans le cas où la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable.

Des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable.

D'une manière générale, afin de développer l'activité agricole dans la région, l'ONG locale modèle de Nouigues peut exercer toute activité visant à promouvoir le secteur agricole.

Réserver 15 % sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à ce qu'elle atteigne 50 % du capital de la société populaire.

Réserver 20 % aux activités sociales, culturelles, environnementales et sportives

Le reste des bénéfices ou des excédents peut être distribué jusqu'à un maximum de 35 % par décision de l'assemblée générale.

L'excèdent doit être utilisé pour le développement de ses activités et le développement local

Nom de l'agence de l'institution bancaire où les fonds de la souscription seront déposés Banque Nationale Agricole Agence de Skhira.

Période de souscription ouverte : Du 21 octobre 2024 au 21 décembre 2024.

Délai administratif avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant la date limite mentionnée.

Comment et où l'assemblée générale constitutive sera convoquée : Après la souscription totale, l'assemblée générale constitutive sera convoquée par la publication d'un avis dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens et l'affichage de l'invitation au siège de la municipalité de Skhira.

Les personnes désirant participer à la constitution de la société doivent déposer leurs créances auprès des fondateurs de la société et à l'endroit désigné par eux à cet effet en remplissant un bulletin de participation fourni par les fondateurs après avoir pris connaissance du projet de statuts de la société.

Les fondateurs :

Haitham Ghzail, résident à Skhira.

Tél : 26390607

2024X01373SODB1

Constitution d'une société Communautaire

- Le nom de la société à constituer : Société communautaire locale des Services Agricoles - Zaafria,

- Type d'entreprise : local

- Le montant du capital souscrit de la société : dix mille dinars

- Adresse prévue pour le siège social : Zaafria - Sidi Bouzid Ouest

- L'objet de l'entreprise : est la location de matériel agricole et divers services agricoles.

- La durée précisée de la société : est de 99 ans

- Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation le 18 octobre 2024 au Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid, n°214.

- Le nombre de parts qui seront souscrites et leur équivalent en numéraire, et le montant à verser immédiatement : 10 mille dinars pour 50 parts.

- Conditions liées à la répartition des excédents et à la constitution des réserves légales à la fin de chaque exercice comptable :

- L'attribution de 15% sous forme réserve légale obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société.

- 20% sont consacrés à des activités sociales culturelles et environnementales.

- Le reste des bénéfices et excédents pourra être distribué dans la limite de 35%, et l'excédent pourra être utilisé pour développer les activités de l'entreprise et les développer localement.

- Délais ouverts de souscription : 20 jours à compter de la date de parution, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration des délais requis.

- Les montants des souscriptions seront déposés sur le compte de la société ouvert à la Banque Nationale Agricole, agence Sidi Bouzid.

Liste des fondateurs de la société :

Ahmed Ben Ali Zaafouri : Résident à Zaafria - 24317300

Kadri Ben Abdelhafidh Zaafouri : Résident à Zaafria - 27731794

Arbi Ben Brahim Zaafouri : Résident à Zaafria - 97320499

Mohamed Saleh Ben Hedi Zaafouri : Résident à Zaafria - 97690937

Ridha Ben Ali Zaafouri : Résident à Zaafria - 25272844

Younes Ben Zayed Zaafouri : Résident à Zaafria - 97093407.

2024X01394SODB1

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Mateur le 3/10/2024, quittance n°M068618 et enregistré sous le n°24202234, Mr Oussama Ben Mohamed Ben Salah Mezzi titulaire de la CIN n°08924707 domicilié à la Rue Ibn Sina n°59 Sidi Abdallah, Mateur, a vendu à Mr Amraoui Mohamed Ali Ben Nouri Ben Allala titulaire de la CIN n°08902966 domicilié à Lotissement Hammami Cité Ersaf Mateur la totalité du fonds de commerce sis à la rue de la Forêt Mateur, destiné au commerce de Produits de Nettoyage.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publications au JORT au domicile de l'acheteur à Lotissement Hammami Cité Ersaf Mateur.

Rq : l'annonce est publiée aux Journaux« Echourouk» et «Le Quotidien» le 18/10/2024.

2024T01022FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Bizerte le 17 Octobre 2024 sous le numéro 24204506 quittance n°M062245, Mr Ali Chibane, demeurant à Bizerte, a vendu à Mr Walid Ben Romdhane, demeurant au 21 lotissement Nozha, Rawebi Bizerte, tout le fonds de commerce exploité pour toutes les activités commerciales, sise au 18 rue 2 Mars, Bizerte.

Les oppositions sont acceptées dans 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT entre les mains de l'avocat Hassen Ghodbani dans son bureau sis à l'immeuble khemiri 2ème étage place 13 janvier 1952 Bizerte.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Achourouk" et le Quotidien du 25 octobre 2024.

2024T01026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat en date du 10/10/2024 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 23/10/2024 sous le numéro 24206156 quittance n°M151353 Mr. Makram ben Ejedidi Al-Chaiib C.I.N n°09766769 a vendu à la STE Saeid frères MF 1552505Y, représentée par son gérant Anis Saied C.I.N n°06426555 tout le fonds de commerce représenté par la station de lavage de voiture et vente de pièces détachées sis à rue Al-Hadi Wali à Hammamet 8020. Toutes oppositions doivent être faites dans les délais légaux chez le vendeur résident rue Al-Habib Thamer, n°180, Nabeul.

Il a été publié dans le quotidien Al-Chourouk le 25/10/2024.

2024R02687FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S .S.P rédigé par Maître Mourad Massoudi 21 rue Bachir Jaziri Gabès, daté du 20/9/2024 et enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 24/9/2024 reçu n°M067170 n° d'enregistrement 24209323, Madame Fathia Ahmed a cédé à Monsieur Mahmoud Twati l'ensemble du fonds de commerce à l'avenue Salahdine Ayoubi Gabès.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse de l'acheteur Monsieur Mahmoud Twati à cité Sidi Harish Gabès.

Cette annonce a été publiée aux Quotidiens «Elchourouk» et «Le Quotidien» datés du 8/10/2024.

2024R02688FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Nabeul le 9/10/2024 quittance n°M109931. Madame Salma Bouali a vendu le fonds de commerce à Madame Taheni Aouisaoui avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme Fast-food sis à Rue el Wafa Nabeul Résidence «les Ombrelles» AFH2.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'avocate rédactrice de contrat Maître Hanen BELCAID - Avenue de la Libération Centre Bouksila Hammamet 8050 dans les 20 jours de la publications du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans 2 journaux Achourouk et le Quotidien du 26/10/2024.

2024R02690FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé avec signature légalisée, enregistré à la recette des finances de Tataouine le 20/9/2024 enregistrement n°24204430, reçu n°M077312, Mr Mokhtar Ben Harb Fidous CIN n°05085524 a vendu tout le fonds de commerce destiné pour «Vente GSM et Accessoires» sis à la route Ahmed Tlili Tataouine avec tous ses éléments physiques et moraux à Mr Jihed Ben Nouri Bengayed CIN n°06583125.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 24/10/2024.

2024R02695FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte authentique privé en date du 10/6/2024 et enregistré à la recette des finances Kalaa Kebira le 27/6/2024 Quittance n°M047424, Asma Ben Habib Ben Fradj Souguir CIN n°05553440, Habiba épouse Tarek Abouda CIN n°09341822, Marwa Adhari CIN n°12805251 Montaha Adhari CIN n°12818748 font une donation à monsieur Mustpha

Ben Lotfi Ben Mustpha Adhari CIN n°12833334 de la totalité du fonds de commerce dont l'activité principale est le commerce en détail des viandes et dérivés et l'activité secondaire la restauration, MF : 0370023Q situé à la Route de Tunis Akouda Sousse, les oppositions doivent être faites entre les mains de monsieur Mustpha Adhari à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de la publication au JORT.

2024S01373FCCC2

Vente d'un fonts de commerce

En vertu d'un contrat de vente écrit établi le 24-9-2024 enregistré à Kairouan le 22-10-2024 n°24205799 Q n°M110443 Mr Abdelhamid Gari a vendu à la société Essedk de matières cosmétiques, le fonds de commerce sis à la Route elattar Km 7 Sidi Hsine Tunis avec tous ses éléments.

Les oppositions sont acceptées au cabinet de maître Chourabi Ali (avocat) sis au 3 rue Telemsen Kairouan, pendant la période légale.

Cet avis a été publié au journal quotidien Echourouk le 25/4/2024.

2024S01374FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente daté du 11/10/2024 et enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit en date du 16/10/2024, Reçu n°M073253, enregistrement n°24203468 Marwa Mneja N° de sa carte d'identité nationale 08882255 a cédé tout le fonds de commerce exploité dans la vente de l'artisanat en détail dans le local situé à l'avenue Mongi Slim Sakiet Ezzit, Sfax à la société Lindo Fashion, titulaire du matricule fiscal n°1886875/B.

Toute éventuelle opposition doit être adressée entre les mains de l'acheteur sus indiqué dans un délai de 20jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabeh en date du 24/10/2024.

2024X01395FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé le 10/10/2024 enregistré à la recette des finances de Bizerte en date du 14/10/2024 reçu n°M061777 enregistrement n°24204466 monsieur Fares ben Mohamed Trifi titulaire de la CIN n°11388905 a cédé à monsieur Naserdinne Riahi titulaire de la CIN n°08930496 tout le fonds de commerce destiné pour la vente des Fast-Food (pizza, sandwich …) situé sur la route d'Ain Mariem Bizerte.

Toute opposition doit être déposée auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce cite ci-dessus dans un délai de 20 jours de la publication de la présente au JORT.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 23/10/2024.

2024402642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé le 11/10/2024 enregistré à la recette des finances de Bizerte en date du 14/10/2024 reçu n°M061779 enregistrement n°24204467 monsieur Samir Trifi au nom de son fils Mohamed Trifi titulaire de la CIN n°08998039 a cédé à monsieur Naserdinne Riahi titulaire de la CIN n° 08930496 tout le fonds de commerce destiné pour la vente des Fast-Food (pizza, sandwich …) situé sur la route d'Ain Mariem Bizerte.

Toute opposition doit être déposée auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce cité ci-dessus dans un délai de 20 jours de la publication de la présente au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk au 23/10/2024.

2024402643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 30 Juillet 2024 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 27 Août 2024 quittance n°M082773 enregistrement n°24205383.

Mme. Rawdha bent Belgacem M'Hamdi titulaire de la carte d'identité n°03755609 a vendu à Mr. Mohamed Amin ben Lotfi ben Kamel Mizouni titulaire de la carte d'identité n°04819091.

La totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à usage restaurant et café sis local n°13 B1 rue 8311 centre commercial à l'espace Tunis Montplaisir.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 30 octobre 2024.

2024402646FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 8/10/2024 enregistré à la recette des finances Bardo le 16/10/2024 quittance n°M081620 enregistrement n°24206977.

Mohamed ben Habib Mr. Mehdi ben Ahmed ben Ahmed Kssontini C.I.N n°04667189 a vendu à Mr. ben Mohamed ben Hamid C.I.N n°06593203 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 9 impasse n°2 avenue de la Liberté Bouchoucha Bardo destiné pour fast-food et autres.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 22 octobre 2024.

2024402650FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 17/10/2024 enregistré à la recette des finances de Grombalia en date du 17/10/2024, quittance n°M111424 d'enregistrement 24305549, Mme Hayet Bent Mabrouk Miled Bousalmi

et Mr Mohamed Wassim Ben Rafik Ben Mohamed Brahim ont loué à Mr Ali Ben Belgacem Ben Ahmed Ben Najeh, la totalité du fonds de commerce "gérance libre", destiné Boulangerie, dans le local sis à Nianou Grombalia.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 26/10/2024.

2024R02684FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 12/10/2024 enregistré à la recette des finances Raoued le 14/10/2024 quittance n°M120806 enregistrement 24305802.

Mme Sawssen bent Salem Bahloul épouse Mohamed ben Amor titulaire de la C.I.N n°05266482 a vendu à Mme. Yosser Al Bayya bent Moahamed Sallami épouse Mohamed Wissem Barchani titulaire de la C.I.N n°08171960 sous forme de gérance libre la totalité du fonds de commerce destiné pour le commerce et actuellement pour la vente des gâteaux sis à l'avenue Fethi Zouhair n°97 la route de Raoued Ariana nord.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 22 octobre 2024.

2024402649FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de syndicat de base des taxis Individuels

Suite au PV de l'assemblée constitutive daté le 7/9/2024 enregistré à la recette de finances cité Ezzouhour sous n°24701047 et déposé au gouvernorat de Tunis le 24/10/2024 sous n°8426, il a été décidé la constitution du syndicat de base des taxis individuels sise à 4417 n°46 Ezzahrouni Tunis. Ses objectifs le développement du secteur de taxi individuel professionnel, social, économique, culturel, la direction du syndicat est composée de :

Président : Mr Nader Kazdaghli

Secrétaire général : Mr Sofien Jabnoun

Trésorier : Mr Bassem Slama.

2024R02693APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement dans le secteur de l'agriculture et de pêche

Suite au récépissé de constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche en date du 14/8/2024 et suite à l'assemblée générale constitutive en date du 5/9/2024, enregistré à la recette des finances de M'Saken le 10/10/2024 sous n°24703994 Quittance n°M123115, il a été constitué un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture comme suit :

Dénomination : ELISSA

Siège social : Ouled El Faleh

Lieu d'intervention : Ouled El Faleh - Sidi El Héni

- Présidente : Houda Ben Nacib

- Trésorière : Amina Hamdi.

Mission :

- La protection des ressources Naturelles et son exploitation

- La participation dans la vulgarisation et la mise en circulation des produits locaux de la femme rurale.

- La participation à la formation et à la vulgarisation des agriculteurs.

- Faire des relations de coopération et d'échange des expériences.

2024S01372APSF1

Constitution d'un syndicat

SYNDIC El BOCHR 2

Siège : Avenue de la Liberté rue Ahmed Milad Sfax

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive; du syndic de copropriétaires immeuble el bochr 2 réuni le 02/06/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 4/9/2024 sous le n°24805392 reçu n°M005929.

Il a été élu le bureau de syndic pour la durée du 02/6/2024 jusqu'au 01/6/2025 comme suit :

Président : Mohamed Nazih

Trésorier : Abdelwaheb Zouaoui

Membre : Issam Chaari.

2024X01396APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Hayet Bacha

Avocate à la cour de cassation

25 Avenue El Koweït Hammamet

Partie poursuivante :

Zohra, Hedia, Jamila, Sonia, Houda Ben Abdelhamid Elmabrouk, Najwa Swii et Foued et Fares ben Mohamed Elmabrouk, demeurant à l'étude de Maître Hayet Bacha, sis au 25 Avenue El Koweït Hammamet.

Partie Requise :

Najwa Chaib veuve Kamel Elmabrouk, Sarra, Hamdi, Youssef et Mohamed Aziz Fils Kamel Elmabrouk, tous demeurant 4205 n°12 cité Ezzouhour 4 Tunis.

L'Avocat poursuivant :

Maître Hayet Bacha, Avocate à la cour de cassation demeurant au 25 Avenue El Koweit Hammamet.

L'immeuble objet de la vente (suivant l'expertise établie par l'expert Monsieur Mohamed Ali Gmiha) :

L'immeuble est situé au Lotissement de Manouba Elwesta délégation Manouba, gouvernorat Manouba, à l'angle de rue Elkoufa - Bagded, dans la résidence Elferdaws, il comprend un complexe composé de plusieurs immeubles d'habitation de nombreux

appartements, dont l'appartement numéro 2, situé à l'étage inférieur de l'immeuble de la piste 3, situé dans le quartier de Manouba Elwesta, toutes les installations municipales et équipements nécessaires sont disponibles dans le complexe, il est considéré comme l'un des endroits importants et populaires de la région, il est situé à proximité de toutes les installations vitales. L'appartement comprend un salon, salle à manger, deux chambres, une cuisine et une salle de bain, équipé d'eau potable, électricité.

Sa superficie est estimée à 74.67 m² incluant les parties communes, l'appartement est construit d'un type moyen bien entretenu, les mûrs de l'extérieur sont composés en brique pliée d'une épaisseur de 35 cm, les mûrs intérieurs en brique d'une largeur de 10 cm, peints et les colonnes porteuses en béton sont recouvertes de ciment de béton armé de type Hourdi, à environ trois mètres de hauteur du sol. Les sols de toutes les pièces sont garnis de carrés de vernis réguliers et les murs de la toilette, de la cuisine et de la salle de bain sont recouverts de carrés de céramique.

Les portes et fenêtres sont en carton rouge, peint à l'huile, et les cadres des fenêtres de l'appartement sont équipés de structures de protection en fer dans un état satisfaisant, l'équipements sanitaires de type moyen, en état acceptable, de construction de type moyen et prêts à l'emploi. Tous les équipements tels que le réseau d'adduction d'eau potable, le réseau d'évacuation des eaux usées, les eaux pluviales et le réseau de gaz le réseau électrique domestique et domestique intégré aux murs.

Le bâtiment, avec toutes ses composantes et son contenu, est en bon état et bien entretenu.

Mise à prix :

Cent soixante huit mille sept dinars cinq cent millimes (168007.500), outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu des enchères :

La vente aura lieu le mercredi quatre décembre deux mille vingt quatre (4/12/2024) à la salle des criées du tribunal de première instance de Manouba à partir de neuf heures (9h) du matin.

Visite de l'immeuble mis en vente :

On peut visiter l'immeuble tous les jours de la semaine à partir de 9 h à 17 h.

Observations :

Ne peuvent enchérir que par l'entremise d'un avocat que ceux ayant au préalable consigné le tiers de la mise à prix sauf le poursuivant et les copropriétaires.

Les étrangers ne peuvent enchérir qu'après l'obtention de l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Manouba.

Cahier des charges :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges sans déplacement soit au greffe du tribunal soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

2024R02681VEPA1

Avis aux créanciers

Mandat judiciaire

Par jugement rendu par le TPI de Gafsa affaire n°21667 en date du 7/3/2024, il a été décidé la nomination de Mme Jaidi Takwa en tant que mandatrice de justice au lieu de Mr Sami Bkakria, comme un observateur de son travaille Juge chargé du mandataire et de la liquidation.

2024R02689VEPA2

Jugement de faillite

Par Jugement rendu le 4/02/2020 par le Tribunal de Première Instance de Mahdia - relatif au dossier du règlement judiciaire n°08/2017, il a été décidé la faillite de la Société le Groupement Agricole de Mahdia, Sarl sise à la Rue Imam Sahnoun n°1, Rejiche - Mahdia, M. Fiscal 337598L, et la nomination d'Abdelaziz Marzouk, domicilié à Cité Tbaka Skanes Monastir, Syndic de Faillite.

2024S01371VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SMVDA MAZAYA DU NORD

SA au capital de 1.200.000 DT

Ferme Ain El Karma Sakiet Sidi Youssef - Le Kef

IU : 1729082YNM000

Messieurs les actionnaires de la SMVDA MAZAYA DU NORD sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 7 décembre 2024 à dix heures à la Ferme Ain El Karma Sakiet Sidi Youssef Le Kef pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2023 ;

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023 ;

3/ Approbation desdits rapports de l'exercice 2023 ;

4/ Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

6/ Election des membres du conseil d'administration pour trois ans;

7/ Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026;

8/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

2024R02682SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

A tous les associés et actionnaires

De la Société Anonyme Polyclinique Nour Gabès

Le Conseil d'administration de la Polyclinique Nour Gabès invite tous les actionnaires de la société à assister à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 22

novembre 2024 à 19h, au siège social situé au 96, Rue Mohamed Ali, 6000 Gabès. Tous les partenaires et actionnaires sont invités à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des procédures de convocation

2- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration :

- Rappel des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23/01/2024

- Présentation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration

3- Présentation du rapport du commissaire aux comptes et approbation

4- Approbation des états financiers de l'année 2023

5- Approbation des contrats particuliers entre la clinique et ses actionnaires :

- Contrat d'exploitation du service de radiologie

- Contrats d'acquisition selon les besoins nécessaires de la clinique

6- Divers.

Les actionnaires pourront consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 25 octobre 2024 au siège social de la société, du lundi au samedi pendant les horaires administratifs (de 8h à 14h).

Identifiant fiscal : 1080909Q

2024R02691SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

A tous les associés et actionnaires

De la Société Anonyme Polyclinique Nour Gabès

Le Conseil d'Administration de la Polyclinique Nour Gabès invite tous les actionnaires de la société à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 22 novembre 2024 à 20h, au siège social situé au 96, Rue Mohamed Ali, 6000 Gabès. Tous les partenaires et actionnaires sont invités à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des procédures de convocation

2. Approbation de la continuité d'activité malgré les risques financiers et les difficultés, après constat des pertes comptables dépassant 50 % des fonds propres (article 142 du Code des Sociétés Commerciales)

3. Augmentation du capital social

4. Divers.

Les actionnaires pourront consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 25 octobre 2024 au siège social de la société, du lundi au samedi, pendant les heures administratives (de 8h à 14h).

Identifiant fiscal : 1080909Q

2024R02692SANB3

Convocation à l'AGO

FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUE

«METALPLAST»

S.A au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040 Radés

MF : 0000630B/A/M/000

Identifiant unique : 0000630B

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en assemblée générale ordinaire : Le jeudi 28 novembre 2024 à 9H à l'hôtel Movenpick Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés de l'exercice 2023.

2) Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

3) Nomination de nouveaux administrateurs pour la société Metalplast.

4) Pouvoirs donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de l'AGO ou d'un extrait conforme, pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2024R02694SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société M-PACK

Société anonyme

Au capital de 4.200.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Boutefeha - Béja

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1541546Y

Les actionnaires de la société anonyme dite M-PACK.SA, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 28 novembre 2024 à 10 heures au siège social de la CDC Gestion à la Résidence LAKEO, Rue Lac Michigan, Les Berges du Lac1, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Extension de l'objet social de la société;

2- Réduction du capital;

3- Modification corrélative des statuts

4- Questions diverses

5- Pouvoir pour formalités.

2024R02697SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société M-PACK

Société anonyme

Au capital de 4.200.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Boutefeha - Béja

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1541546Y

Les actionnaires de la société anonyme dite M-PACK.SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 28 novembre 2024 à 11 heures au siège social de la CDC Gestion à la Résidence LAKEO, Rue Lac Michigan, Les Berges du Lac1, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue et le mode de convocation de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de 2021

2- Autorisation d'un nouvel actionnaire

3- Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

4- Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

5- Quitus aux administrateurs,

6- Affectation des résultats,

7- Questions diverses,

8- Pouvoir pour formalités.

2024R02698SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE DE TATAOUINE - SEPJT

Société anonyme

Au capital 400.000 dinars

Siège social : ZI cité Ettahrir 3263 Tataouine

RC : B2188752016

MF : 1452612TAM000

CNSS : 556243-45

Les Actionnaires de la SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE DE TATAOUINE SEPJT, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le mercredi 20 novembre 2024 à 9h, au siège de la direction régionale du développement de Tataouine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'approbation de la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration,

2- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice clos le 31/12/2023,

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à la gestion de l'exercice clos le 31/12/2023 et l'approbation des opérations financières et des conventions objet de l'article 200 du code des sociétés,

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023,

5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023,

6- Quitus des membres du conseil d'administration relatif à la gestion 2023,

7- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration,

8- Délégation de publication.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un pouvoir à déposer, dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège social de la société.

Les documents de l'Assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024R02714SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE DE TATAOUINE - SEPJT

Société anonyme

Au capital 400.000 dinars

Siège social : ZI cité Ettahrir 3263 Tataouine

RC : B2188752016

MF : 1452612 TAM000

CNSS : 556243-45

Les Actionnaires de la SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE DE TATAOUINE SEPJT, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le mercredi 20 novembre 2024 à 11h, au siège de la direction régionale du développement de Tataouine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification du statut de la société conformément aux dispositions de la loi n°2019-47 du 3 juin 2019,

2- Adjonction d'autres activités secondaires,

3- La continuité des activités de la société conformément aux dispositions de l'article 388 et suivant du code des sociétés commerciales.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un pouvoir à déposer, dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège social de la société.

Les documents de l'Assemblée générale extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024R02715SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur l'exercice 2023

Société «BRIQUETERIE LAHMAR ET COMPAGNIES» BLC

Société anonyme

Au capital de 15 130 500.000 DT

Siège social : Zone Industrielle - 5080 Teboulba

Identifiant unique : 0318028Y

N° d'affiliation à la CNSS : 145320-14

Les actionnaires de la société «Briqueterie LAHMAR ET COMPAGNIES» BLC, société anonyme, sont convoqués par le conseil d'administration réuni le 23 octobre 2024, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires, au siège social de la société, le mercredi 27 novembre 2024 à dix (10) heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des modes et délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ;

2/ Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023 ;

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;

4/ Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023;

5/ Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

6/ Approbation des rapports de commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

7/ Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

8/ Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 415 du CSC ;

9/ Quitus aux membres du conseil d'administration au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général ;

10/ Approbation des jetons de présences alloués aux membres du conseil d'administration ainsi que les rémunérations des membres du comité permanente d'audit ;

11/ Approbation de la nouvelle composition du conseil d'administration ;

12/ Questions diverses ;

13/ Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet de résolutions proposées à l'assemblée. Les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires et dirigeants.

2024X01397SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE POLYCLINIQUE MONTPLAISIR

S.A au capital de 9 000 000 Dinars

Siège social sis au 09 Rue ELLESS, Cité Montplaisir 1002 Tunis

RNE : 0889310X

Les Actionnaires de la Société Polyclinique Montplaisir sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, qui se tiendra le vendredi 29 novembre 2024 à 18 heures au siège social de la Société pour délibérer sur l'exercice 2023.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration.

2. Examen des comptes et du bilan arrêtés au 31 décembre 2023.

3. Rapports du commissaire aux comptes.

4. Affectation du résultat.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Programme d'investissement.

7. Contrôle fiscal.

8. Nouveaux Actionnaires.

Le Conseil d'Administration compte sur la présence de tous les Actionnaires.

2024402644SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale constitutive

Société Nationale Régionale "Abou Jaafar Al Arbasi"

Pour les services de transport à Sousse

Conformément à ce qui suit : - Décret n°15 de 2022 du 20 mars 2022, relatif aux Entreprises privées - Arrêté n°498 du 19 mai 2022, relatif à l'approbation des deux modèles de statuts des sociétés privées.

Les membres du comité fondateur de la Société régionale nationale "Abou Jaafar Al Arbasi" pour les services du transport à Sousse ont le plaisir d'inviter le public à tenir l'assemblée générale constitutive le dimanche 17 novembre 2024 à 10h à l'Immeuble Menchla, rond point Menchia GP1, 3ème étage.

L'ordre du jour de l'assemblée générale de fondation Inclura

L'éligibilité régionale «Abou Jaafar Al Arbasi pour les services de transport à Sousse :

- Inviter les participants à se rencontrer pour la première fois

- Constitution de l'entreprise privée

- Approbation des statuts de la société

- Election des membres du conseil d'administration Décider des contributions en nature le cas échéant

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Désigner un avocat pour libérer le capital de la société.

Le siège social de la société privée "Abou Jaafar Al Arbasi" pour les services de transport à Sousse, Bureau de poste d'Hammam Sousse 4011, boîte n°08.

Président du comité fondateur de la Compagnie nationale régionale "Abou Jaafar Al Arbasi" pour les services de transport à Sousse.

2024S01377SODB3

Autres sociétés

Communiqué à l'attention des Adhérents de la Société Mutuelle

Centrale de Services Agricoles "Terroirs de Zaghouan"

En application de l'article 15 du statut de la société Mutuelle du Services Agricoles «Terroirs de Zaghouan», et suite à la demande du Conseil d'administration de la Société, le Président adresse une invitation de participation pour la tenue d'une assemblée générale ordinaire le samedi 17 novembre 2024 à partir de 15h30 au Café Public du Temple des Eaux de Zaghouan, auquel il y aura lieu de discuter les points suivants :

- Le rapport moral et financier et la décision se rapportant à son sujet

- La décision de renouvellement à prendre concernant la composition des membres du Conseil Directeur de la dite société

- L'examen de la promotion, financement et réalisation de projets de développent agricoles à l'avenir.

- Le quitus des membres responsables sortants.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 22/10/2024.

2024T01021SODB3

Convocation

Société coopérative de base

Pour les services agricoles

AL-najah Jezza, Tajerouine

MF : 727085/K

Le Président du Conseil d'Administration de la Société Coopérative annonce de base pour

les services agricoles, Al-Najah, JEzza Tajerouine, annonce à tous les membres d'assister à l'assemblée générale ordinaire des exercices 2021 et 2022, prévue le 28 novembre 2024 à neuf heures du matin au siège social de la société.

Afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport financier et littéraire des années 2021 et 2022.

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes pour les années 2021 et 2022.

- Vu les soldes des comptes de la société pour les années 2021 et 2022.

- Approbation des rapports financiers et littéraires des années 2021 et 2022.

- Acquittement des membres du Conseil d'Administration.

- Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration.

- Mise à jour de la liste nominative des participants.

Les membres peuvent, à compter de la date de publication, présenter des candidatures à l'adhésion au Conseil d'Administration.

2024402645SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Ridha et Nejah Derbel déclarent qu'ils ont perdu leur certificat de propriété d'un premier étage situé à Sfax Médina rue Khaireddine avenue 33 n°11 provenant par acte d'achat du 28/02/1997 enregistré le 26/5/2022 n°M034025 par les deux notaires Mziou Lotfi et Mahmoud.

Ils veulent extraire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai 30 j.

2024X01398DIVD2

Avis

Ritha et Nejah Derbel déclarent qu'ils ont perdu leur certificat de propriété d'une maison située à Sfax Médina, rue Khairiddine avenue 33 n°7 provenant par acte de vente du 20/02/1992 enregistré le 22/12/1993 n°252 par les deux notaires Lotfi Mziou et Kais Karray.

Ils veulent extraire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai 30 j.

2024X01399DIVD2